

# Rapport trimestriel Avril 2025



**Modèle de portefeuille : Vivium Selection Passive Balanced**

**Date :**

**01/04/2025**

Le premier trimestre 2025 a été marqué par la surperformance des marchés européens, surprenant les analystes. Trump aura généré une forte volatilité avec des mesures protectionnistes, des tarifs douaniers historiques révélés lors du « Libération Day » et des déclarations controversées sur d'éventuelles annexions territoriales (Groenland, canal de Panama et le Canada). L'implication croissante des États-Unis dans le conflit en Ukraine a exacerbé les tensions diplomatiques avec l'Europe, alimentant un sentiment de défiance. Ces incertitudes pourraient peser sur la croissance et raviver les pressions inflationnistes, avec un risque de stagflation évoqué par certains experts. L'ampleur des nouveaux tarifs augmente le risque de stagflation aux États-Unis.

Les autorités européennes ont réagi avec une unité et une coordination inédite, menant à un assouplissement budgétaire de l'Allemagne pour libérer des marges de manœuvre pour des investissements stratégiques, notamment dans la défense. Ce plan ambitieux pourrait relancer les infrastructures et l'industrie, des secteurs en difficulté depuis plusieurs années.

En parallèle, la BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire, abaissant ses taux directeurs de 25 points de base en février et en mars, tandis que la FED a maintenu le statu quo en raison des risques inflationnistes. Les indices américains ont connu un parcours heurté, avec un rebond en fin de trimestre limitant les pertes.

Le premier trimestre a été marqué sur les marchés obligataires par une hausse importante des taux longs (le Bund 10 ans passant de 2.4% à 2.8%) accompagné d'une baisse des taux courts en euro (conséquence des baisses de taux de la BCE). La performance des fonds obligataires a ainsi été fortement influencée par les maturités d'investissements sélectionnées.

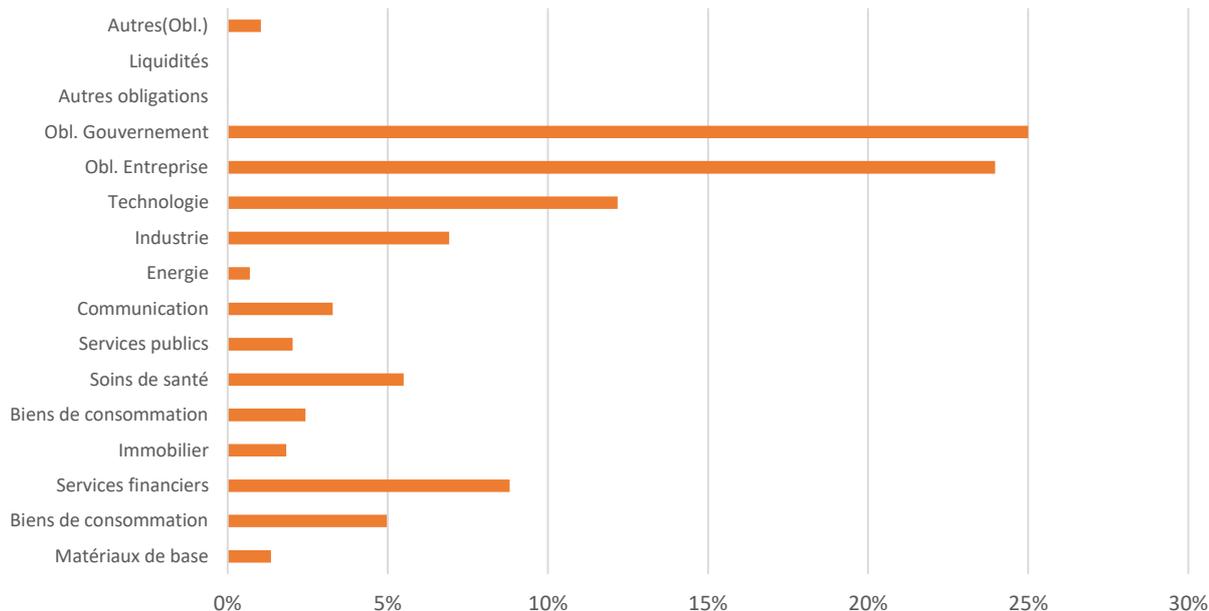
Le fonds indiciel Amundi SRI sur les États-Unis, dont la performance s'écartait significativement du S&P 500, sera remplacé début du mois par le fonds AMUNDI IS S&P500 ESG Index IE Acc (ISIN : LU0996177720) qui réplique plus fidèlement l'indice et qui coûte moins cher.

La répartition indicative de Vivium Selection Balanced Passive est la suivante : 49 % de fonds d'actions, 49 % de fonds d'obligations et 2 % de liquidités. Cette répartition est fixée au début du contrat. Tous les 3 mois, le gestionnaire peut aligner la composition du fonds sur cette fourchette indicative. Si nécessaire, le gestionnaire peut ajuster l'écart plus tôt. Le gestionnaire peut à tout moment modifier la sélection des fonds d'actions et d'obligations sous-jacents dans lesquels le Fonds d'assurance investit. La Compagnie est responsable de la composition et de la gestion du Fonds d'assurance.

Aperçu du portefeuille	ISIN		Pondération
AMUNDI MSCI World Climat	LU1437021204	Global Equity Large Cap	7,50%
Amundi – Index MSCI US SRI	LU1861135512	US Equity Large Cap Blend	20,00%
BNPP E MSCI EMU ESG FTD MINTETrkPrivlCap	LU1291098660	Europe Equity Large Cap	22,50%
BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y Tr I Acc	LU2008761210	Europe Fixed Income	20,00%
BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y I Cap	LU2008763182	Europe Fixed Income	25,00%
Amundi Global Corp SRI 1-5Y IHE-C	LU1567999476	US Fixed Income	5,00%

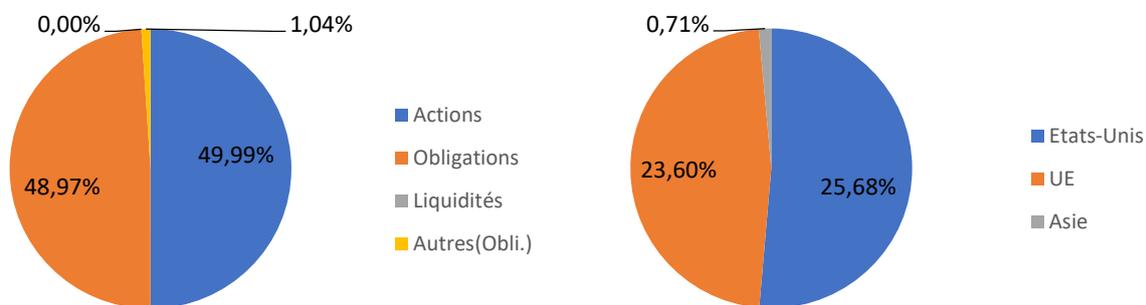
100%

## Allocation sectorielle



## Répartition d'actifs

## Région (actions)



## Graphique évolution des prix backtesting(\* 15 ans)



(\* ) Ce graphique est basé sur la valeur nette d'inventaire (VNI) des fonds sous-jacents communiquée par Morninstar et ce dans leur composition actuelle. Si la VNI n'était pas disponible, nous utiliserions la valeur de l'indice de référence du fonds sous-jacent et le cas échéant un fonds comparable. L'évolution graphique de la VNI ne tient pas compte des frais d'entrée mais incorpore les frais de gestion prélevés périodiquement.

## Rendement (Sur base du backtesting)

31/03/2025

YTD	1 An	5 Ans	10 Ans
-0,23%	2,29%	5,96%	2,85%

## Informations clés

Ce document est un document publicitaire contenant des informations sur Vivium Selection, un contrat d'assurance-vie de la branche 23 de droit belge à durée indéterminée. Avant de souscrire un contrat, nous vous conseillons de lire attentivement le document d'informations clés, le règlement de gestion et les conditions générales. Ils sont disponibles sur le site [vivium.be](http://vivium.be).

Sur notre site web et dans ces fiches d'information, vous trouverez tous les détails concernant l'objectif d'épargne et d'investissement, le rendement, les principaux risques, les frais et les taxes, le montant minimum ainsi que le mode de communication de la valorisation du portefeuille.

Le présent rapport concerne le "Fonds d'assurance interne personnalisé de la branche 23" dans le cadre de la convention d'assurance de Vivium Selection. Le fonds d'assurance est géré dans le seul intérêt du preneur d'assurance et des bénéficiaires de la convention d'assurance qui lui est associée. Le rendement et le remboursement du capital ne sont pas garantis par la Compagnie.

Les fonds sont exposés à divers risques qui varient en fonction de leur objectif et de leur politique d'investissement. Pour atteindre cet objectif d'investissement, les gestionnaires de chaque fonds peuvent investir dans différentes classes d'actifs et selon différents styles. Les proportions dans lesquelles ils le font sont variables et dépendent des conditions du marché et de la politique d'investissement du fonds concerné. Les rendements n'étant pas garantis, il existe toujours un risque que les investissements réalisés ne produisent pas les résultats escomptés, et ce malgré l'expertise des spécialistes.

Les informations contenues dans ce document sont basées sur une simulation de rendement passé, et n'est pas un indicateur fiable des rendements futurs.

En cas de réclamation, veuillez me contacter, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Vous pouvez également contacter directement le service de gestion des plaintes de Vivium (Gestion des plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles ; [plainte@vivium.be](mailto:plainte@vivium.be) ; 02/250.90.60. Vous pouvez également contacter le Service de médiation des assurances (Place de Meeûs 35, 1000 Bruxelles), 02/547.58.71 ou [info@ombudsman-insurance.be](mailto:info@ombudsman-insurance.be).

En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite en matière d'assurances. Pour un conseil personnalisé ou une offre d'assurance, contactez votre courtier. Vous pouvez également consulter les informations légales complètes.